RCS : SENS
Code greffe : 8903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00211
Numéro SIREN : 821 394 996
Nom ou dénomination : ABBLE DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2020 sous le numéro de dépôt 949

Greffe du tribunal de commerce de Sens

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/949

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Dissolution
Nomination de liquidateur

Déposant :

Nom/dénomination : ABBLE DESIGN

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 821 394 996

N° gestion : 2016 B 00211

Copie certifiée conforme
CP / 06/07/2020 16:00:46
N° de dépôt - 2020/949 / 821394996

2016B211

2020/949

ABBLE DESIGN
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 impasse du Presbytère
89113 FLEURY LA VALLEE
821 394 996 RCS SENS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente-et-un janvier,
A quatorze heures,

Monsieur Benjamin BOUCHAREINE,
demeurant 1, chemin des Patis, 77930 CELY

Associé unique et Président de la société ABBLE DESIGN,

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Benjamin BOUCHAREINE, associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Le siège de la liquidation est fixé 6 impasse du Presbytère 89113 FLEURY LA VALLEE.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Benjamin BOUCHAREINE, associé unique, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'associé unique.

INITIALES

Copie certifiée conforme
CP / 06/07/2020 16:00:46
N° de dépôt - 2020/949 / 821394996

Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant participé à la direction de la Société sera soumise à l'accord de l'associé unique.

Il ne pourra, d'autre part, céder tout ou partie de l'actif à lui-même, à ses employés ou à leurs conjoint, ascendants ou descendants.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'approbation des comptes de liquidation, le quitus au liquidateur et la constatation de la clôture de la liquidation feront l'objet d'une déclaration de l'associé unique soumise à publicité.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Benjamin BOUCHAREINE
(« Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »)

signature

Bon pour acceptation
de fonctions
de liquidateur

Copie certifiée conforme
CP / 06/07/2020 16:00:46
N° de dépôt - 2020/949 / 821394996